

Arrêté n° 2021-44
portant proclamation des résultats de l'élection
des membres du conseil de gestion de l'UFR odontologie

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants ;

Vu l'arrêté électoral n° 2020-21 du portant élection des membres du Conseil de gestion de l'UFR odontologie ;

Arrête :

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 21 septembre 2021, le Président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des membres du conseil de gestion de l'UFR odontologie.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège A professeurs et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir : 1
Inscrits : 8
Votants : 7
Bulletin blanc : 0
Bulletin nul : 0
Suffrages valablement exprimés : 7

Est déclarée élue :

Mme Marie-Paule GELLÉ

Collège Etudiants :

Sièges à pourvoir : 5
Inscrits : 533
Votants : 58
Nuls : 0
Blancs : 0
Suffrages valablement exprimés : 58

Sont déclarés élus :

BLIN Dany
BALLAY Paloma
CEZ Albert
JEDRZEJEWSKI Mathilde
MATTÉI Marc-Aurèle

Article 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'université.

Fait à Reims, le

Le président, Guillaume GELLÉ

Transmis au recteur le : 24/09/2021

Publié le : 24/09/2021

